

*Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

## **SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE PAR PLACEMENT PRIVE**

### **EPS LEVE UN MONTANT DE 4,77 MILLIONS EUROS**

**Paris, le 4 décembre 2015** - Electro Power Systems (« **EPS** », cotée sur Euronext Paris: EPS.PA), pionnier des systèmes intelligents de stockage d'énergie à base d'hydrogène (la « **Société** ») annonce aujourd'hui les modalités finales de son augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

EPS a placé 701.500 actions nouvelles, de 0,20 euro de valeur nominale chacune, à un prix de souscription de 6,80 euros par action, prime d'émission incluse. Le montant total de l'augmentation de capital souscrit est de 4.770.200 d'euros, représentant 9,77% du capital social de la Société avant l'augmentation de capital et une dilution de 8,90% pour les actionnaires existants.

A titre illustratif, un actionnaire détenant une participation à hauteur de 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission détiendra 0,911% du capital après l'opération.

Le prix de souscription des actions nouvelles représente une décote de 4,2% par rapport à la moyenne pondérée des cours de clôture de l'action d'EPS lors des trois dernières séances de bourse précédant sa détermination, soit les séances des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2015.

Les fonds levés par ce placement privé seront utilisés par EPS pour ses besoins généraux ainsi que pour soutenir l'expansion du Groupe dans l'intégration des systèmes et accélérer sa croissance.

Intermonte a agi en qualité d'Agent de Placement et la Société Générale Securities Services en qualité de teneur de compte d'EPS.

Le règlement-livraison et la cotation de ces actions nouvelles sur Euronext Paris (sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN FR 0012650166)) sont prévus pour le 8 décembre 2015.

Après le règlement-livraison du placement privé, le capital social de la Société sera composé de 7.881.807 actions.

**Carlalberto Guglielminotti**, Directeur Général d'EPS, commente : « *Le succès de ce placement, malgré des conditions de marché volatiles, marque une étape très importante pour la croissance du groupe Electro Power Systems, et confirme le soutien continu du marché à notre stratégie de développement* ».

L'opération n'est pas soumise à l'obligation d'établissement d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations détaillées concernant EPS, notamment son activité, ses résultats, ses perspectives de développement et ses facteurs de risques sont diffusées dans son prospectus d'admission enregistré le 7 avril 2015 par l'AMF ayant reçu le numéro de visa n°15-0142, disponible, avec l'ensemble des communiqués de presse et informations réglementées de la Société, sur le site internet de la Société ([www.electropowersystem.com](http://www.electropowersystem.com)).

\*\*\*\*\*

**A propos d'Electro Power Systems**

Fondée en 2005 à la suite d'une scission de l'Université Polytechnique de Turin (Italie) et pionnier des technologies à base d'hydrogène, Electro Power Systems (EPS) est une entreprise d'avant-garde des solutions d'énergie durable, spécialisée dans les systèmes de stockage d'énergie. Les principaux domaines d'intérêt du Groupe sont les solutions énergétiques intégrées et les solutions d'alimentation de secours dans l'industrie des télécommunication et des centres de données, les solutions de support du réseau de transport et de distribution électrique dans les pays avec une forte pénétration des sources d'énergies renouvelables, et la production d'énergie avec des infrastructures hors-réseau dans les pays émergents. En résumé, les solutions de stockage d'énergie propres, à un coût inférieur, sans avoir besoin de subventions.

EPS est aujourd'hui cotée sur le marché réglementé français d'Euronext, son siège social étant situé à Paris et la R&D et la production étant situées en Italie (Turin), avec également des locaux situés aux Etats-Unis (Californie et Michigan). En 2010, EPS a commencé le développement de la première batterie d'oxygène et d'hydrogène dans le monde entier, un système capable de stocker d'énormes quantités d'énergie à un coût inférieur à toute autre solution sur le marché. Cette technologie innovante, couverte par 123 brevets et demandes de brevets à travers le monde, est en mesure de stocker de l'énergie en exploitant exclusivement le cycle de l'eau, sans aucune émission de métaux toxiques ou lourds. Depuis 2012, le produit a été pré-commercialisé et EPS a installé un total de 579 systèmes avec 31,7 MWh d'énergie stockée dans 18 pays à travers le monde, y compris en Europe, aux Etats-Unis, en Australie, en Chine, en Indonésie, en Inde et en Afrique du Sud.

Le Groupe est dirigé par **Carlalberto Guglielminotti** en qualité de Directeur Général, soutenu par **Luca Dal Fabbro**, **Giuseppe Artizzu** et **Ilaria Rosso**, et constitue une organisation mondiale qui compte 61 personnes entre l'Europe, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis et Singapour, dont 37 personnes impliquées dans des projets de recherche et de développement.

Un effort considérable en R&D a permis le développement d'une technologie unique, couverte par des brevets dans 48 pays à travers le monde, en permettant au Groupe la possibilité d'être nommé « World Technology Pioneer » par le World Economic Forum, d'être inclus dans le « 100 Cleantech Global » par le Cleantech Group, mais aussi choisi par le Cleantech Forum à San Francisco et Rotterdam. Pour améliorer les phases de développement et de commercialisation mondiale, le Groupe a achevé avec succès en avril 2015, avec le soutien de la Société Générale en tant que Coordinateur Global, l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris, avec une capitalisation boursière de 52 millions d'euros.

Pour plus d'informations : [electropowersystems.com](http://electropowersystems.com)

**Pour plus d'informations :**

EPS Investor Relations	Press & Media – France	Press & Media – Italy
<a href="#">Francesca Cocco</a> Tel. +33 (0) 970 467 135 e-mail: <a href="mailto:fc@electropowersystems.com">fc@electropowersystems.com</a>	Anne-Pauline PETUREAUX - Relations Investisseurs Charlotte Noailles - Relations Presse Tel. +33 1 53 67 36 72 / + 33 1 53 67 36 94 e-mail : <a href="mailto:apetureaux@actus.fr">apetureaux@actus.fr</a> / <a href="mailto:cnoailles@actus.fr">cnoailles@actus.fr</a>	Roberto Grattagliano – Federica Scalvini (MYPR) Tel : +3902-54123452 – +39 338 9291793 e-mail: <a href="mailto:roberto.grattagliano@mypr.it">roberto.grattagliano@mypr.it</a> <a href="mailto:federica.scalvini@mypr.it">federica.scalvini@mypr.it</a>

**Avertissement :**

Ce communiqué de presse est diffusé à titre informatif et ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant, en toute circonstance, une offre au public par EPS ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation à un ordre d'achat ou de souscription d'actions d'EPS dans un quelconque pays (y compris la France et l'Italie).

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation à 'un ordre d'achat ou de souscription d'actions en France. Les actions auxquelles il est fait référence au sein de ce communiqué ne devraient pas et ne seront pas l'objet d'une offre ou d'une vente au public en France.

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (individuellement un « **Etat Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats Membres Concernés. En conséquence, les actions pourront seulement être offertes ou cédées dans l'un des Etats Membres Concernés qu'en vertu d'une exemption au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans des circonstances qui n'imposent pas la publication d'un prospectus conformément à l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou selon la réglementation application d'un Etat Membre Concerné.

Le présent document ne constitue pas une offre publique en France et les actions mentionnées au sein de ce document peuvent seulement faire l'objet d'une offre publique conformément aux dispositions de l'article L. 411-2-II du Code Monétaire et Financier (i) aux personnes fournissant un service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre, l'ensemble défini conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 à D.411-4 et D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier.

Le processus de construction accéléré du livre d'ordres est exclusivement réservé aux « Investisseurs Qualifiés » (tels que définis par *Consob Regulation* n. 11971 du 14 mai 1999, tel qu'amendée) et les investisseurs institutionnels étrangers (incluant les US Acheteurs Institutionnels Qualifiés ou US QIBs, tels que définis, conformément à la Règle 144A du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé).

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres à la vente aux Etats Unis ou dans tout autre pays. Les actions ne devraient pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis à moins qu'elles soient l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption aux obligations d'enregistrement en application du *US Securities Act* de 1933, tel que modifié. EPS n'entend pas enregistrer tout ou partie de l'offre proposée aux Etats-Unis ou de conduire une offre publique de titres aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, ce communiqué est distribué, et uniquement adressé (i) aux personnes qui sont des « investisseurs professionnels » au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** »), et (ii) aux personnes visées par l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth entities », « unincorporated associations », etc...) de l'Ordonnance ou (iii) aux personnes invitées ou incitées à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) relatives à l'émission ou la vente d'actions auxquelles ce communiqué peut être légalement adressé (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des « personnes concernées »). Au Royaume-Uni, ce communiqué de presse est uniquement adressé aux personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué et son contenu. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne devra être réalisé qu'avec des personnes concernées.

La distribution de ce document dans certains pays constitue une fraude. Toute personne en possession de ce communiqué doit être informée des restrictions légales locales et se conformer à ces restrictions.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres destinée à la vente aux Etats-Unis, Canada, Australie ou Japon.

La distribution de ce communiqué de presse peut être illégal dans certains pays. Ce communiqué de presse ne peut être distribué aux Etats-Unis, Canada, Australie ou Japon.